

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 402**31 mai 2001****SOMMAIRE**

Aelle Holding S.A., Luxembourg	19275	Finaxia S.A.H., Luxembourg	19277
Aldinvest S.A.H., Luxembourg	19276	FinB S.A., Luxembourg	19268
Alstom Luxembourg S.A., Luxembourg	19265	Fintiles Investment S.A.H., Luxembourg	19278
Amarante Holding S.A., Luxembourg	19272	Focasin S.A., Luxembourg	19270
Amas Holding S.A., Luxembourg	19273	Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	19291
Amatungulu International S.A.H., Luxembourg ..	19282	Fortis Rent-o-Net, Sicav, Luxembourg	19285
Amuco S.A.H., Luxembourg	19279	Générale Frigorifique Européenne S.A., Luxem-	
Arbed S.A., Luxembourg	19272	bourg	19295
Armel S.A., Steinsel	19295	Geodesia S.A.H., Luxembourg	19274
Bâti-Pose, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19268	Geofelt S.A., Luxembourg	19267
Bomec Holding S.A., Luxembourg	19276	Ger-Immo, S.à r.l., Remerschen	19271
Brise S.A., Luxembourg	19274	Ger-Immo, S.à r.l., Remerschen	19271
Capital Investissements Europe S.A., Luxembourg	19290	Ger-Immo, S.à r.l., Remerschen	19271
Chimpex S.A.H., Luxembourg	19282	Ger-Immo, S.à r.l., Remerschen	19271
Chronos S.A.H., Luxembourg	19278	Geron S.A., Luxembourg	19289
Comedia Collections S.A., Luxembourg	19290	Giovanni Schneider S.A., Luxembourg	19250
CREFA S.A.H., Luxembourg	19272	Green Invest S.A., Luxembourg	19264
CSL, Cal-Spora Luxembourg, A.s.b.l., Luxem-		Hill 27 S.A.H., Luxembourg	19283
bourg	19261	Hoffmann-Thill Centrale d'Achats, S.à r.l., Luxem-	
East Europe Investments S.A.H., Luxembourg ..	19276	bourg	19270
Edifin S.A., Luxembourg	19270	Hydroventure S.A.H., Luxembourg	19283
EL Holding S.A., Luxembourg	19278	Iberis Holding Société Anonyme, Strassen	19284
Electrodyne S.A., Luxembourg	19294	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg ..	19292
Emmedue S.A.H., Luxembourg	19279	Immodolux S.A.H., Luxembourg	19272
Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding,		Industrial Software Development S.A., Luxem-	
S.à r.l., Livange	19269	bourg	19275
Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding,		Inter Mega S.A.H., Luxembourg	19273
S.à r.l., Livange	19269	Interactive Development S.A., Luxembourg ..	19279
Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding,		International Finance Holding S.A., Luxembourg	19275
S.à r.l., Livange	19269	Invesco GT Continental European Fund, Sicav,	
Eppings S.A., Mamer	19256	Luxembourg	19289
EU.R.E.D. S.A., European Real Estate Develop-		Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	19288
ments S.A., Luxembourg	19271	Invesco GT US Small Companies Fund, Sicav, Lu-	
Europe Diam Trade S.A., Luxembourg	19250	xembourg	19291
Fairmount S.A., Luxembourg	19250	Investate S.A., Luxembourg	19280
Financial Overseas Investment S.A.H., Luxem-		Jalna Holding S.A., Luxembourg	19284
bourg	19283	Jockey Holding S.A., Luxembourg	19296
Financière Balan S.A., Luxembourg	19290	Lamas Participations S.A., Luxembourg	19295
Financière du Glacis S.A.H., Luxembourg	19277	Linoz S.A., Luxembourg	19252
Financière V.P.I. S.A., Luxembourg	19274	Lubelmet S.A., Luxembourg	19284

Lux Marie S.A.H., Luxembourg	19279	Reval Investissement S.A., Luxembourg	19287
Luxus Investissement S.A., Luxembourg	19273	Risa S.A., Luxembourg	19287
Macotec S.A.H., Luxembourg	19285	Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg	19286
Marfior S.A., Luxembourg	19276	Sagil S.A.H., Luxembourg	19274
Megantia, S.à r.l., Luxembourg	19252	Scorenco S.A.H., Luxembourg	19278
Megantia, S.à r.l., Luxembourg	19251	Shoe Invest Holding S.A., Luxembourg	19273
Mercerie Le Fil Doré, S.à r.l., Luxembourg	19255	Société d'Investissement Européen S.A.H., Luxembourg	19288
Merging Markets Development S.A., Luxembourg	19280	Société du Domaine Agricole du Kissian S.A., Steinsel	19294
MFS Funds, Sicav, Luxembourg	19281	Société Financière du Méditerranéen S.A., Luxembourg	19293
MFS Funds, Sicav, Luxembourg	19280	Sofindex S.A., Luxembourg	19292
Montbretia S.A., Luxembourg	19283	Sovim S.A., Luxembourg	19293
Musinoir Finances S.A., Luxembourg	19293	Splendide International Holding S.A., Luxembourg	19286
Netgels S.A., Luxembourg	19291	SSJ S.A., Luxembourg	19282
New Tech Invest S.A., Luxembourg	19294	Sunmoon S.A., Luxembourg	19277
O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg	19285	Surprise S.A., Luxembourg	19295
Okeina S.A., Luxembourg	19287	Texhol S.A.H., Luxembourg	19286
Ovide S.A., Luxembourg	19292	Thomas Frank Associates, S.à r.l., Bridel	19257
Pafire Holding S.A., Luxembourg	19277	Whitebridge Investments S.A.H., Luxembourg	19287
Pegasus Investment S.A., Luxembourg	19257		
Phase Holding S.A., Luxembourg	19293		
Rebuild World RBW S.A.H., Luxembourg	19289		

GIOVANNI SCHNEIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.506.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2000 que Monsieur Marco Frangi, consultant, demeurant 5, Via la Fontana, CH-6977 Ruvugliana (Suisse), a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marco Schneider, industriel, demeurant à Viglio Biellese (Italie).

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67431/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

FAIRMOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 63.666.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 33, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signatures.

(67417/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EUROPE DIAM TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.119.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 546, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(67414/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MEGANTIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 71.986.

Im Jahre zweitausend, am zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitz zu Hesperingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung V.V.B. INTERNATIONAL mit Gesellschaftssitz in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 16. Oktober 2000.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde begebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft MEGANTIA, S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II, gegründet laut Urkunde des amtierenden Notars vom 21. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 952 vom 13. Dezember 1999, den amtierenden Notar ersuchte, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von LUF 4.249,-, um es von seinem jetzigen Betrag von LUF 500.000,- auf LUF 504.249,- zu erhöhen mittels Umwandlung in Kapital bis zum Betrag von LUF 4.249,- einer in ihrer Existenz, Höhe und Berechtigung unbestrittenen Forderung des Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft und ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

Die Existenz einer Schuld von MEGANTIA, S.à r.l. gegenüber V.V.B. INTERNATIONAL, S.à r.l. von mehr als LUF 4.249,- geht hervor aus einem Bestätigungsschreiben gezeichnet durch den Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Werner Wilhem, ausgestellt in Luxemburg, am 16. Oktober 2000.

Vorgenanntes Schreiben bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde begebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Übernahme des Euro als Währung des Kapitals zu einem Wechselkurs von 40,3399 LUF=1,- EUR gültig seit dem 1. Januar 1999.

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Währung in allen Büchern der Gesellschaft von LUF in Euro umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Umwandlung des Kapitals von LUF 504.249,- in EUR 12.500,-.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Übernahme eines Nennwertes von EUR 25,- pro Anteil.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Tausch der 500 Anteile mit einem Nennwert von je LUF 1.000,- gegen 500 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,-.

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von EUR 2.487.500,-, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500,- auf EUR 2.500.000,- zu erhöhen durch die Begebung von 99.500 neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,-, welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile verbriefen.

Zeichnung und Einzahlung

Alsdann hat der alleinige Gesellschafter V.V.B. INTERNATIONAL, S.à r.l., vertreten wie angegeben, die vollständige Zeichnung und Einzahlung der 99.500 neuen Anteile vorgenommen, mittels Umwandlung in Kapital bis zum Betrag von EUR 2.487.500,- einer in ihrer Existenz, Höhe und Berechtigung unbestrittenen Forderung des Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft.

Die Existenz einer Schuld von MEGANTIA, S.à r.l. gegenüber V.V.B. INTERNATIONAL, S.à r.l. von mehr als EUR 2.487.500,- geht hervor aus vorgenanntem Bestätigungsschreiben gezeichnet durch den Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Werner Wilhem, ausgestellt in Luxemburg, am 16. Oktober 2000,

welches vorliegender Urkunde begebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Siebter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die entsprechende Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 6 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 6.** Erster Absatz. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 2.500.000,-), eingeteilt in hunderttausend Anteile (100.000,-) mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche alle von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung V.V.B. INTERNATIONAL mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II, gehalten werden.»

Achter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst folgenden zusätzlichen Absatz nach dem ersten Absatz des Artikels 9 der Satzung hinzuzufügen:

«Der oder die Geschäftsführer können unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden ausschütten:

- 1) Zwischenbilanzen sind auf drei- oder sechsmonatiger Basis zu erstellen.
- 2) Diese Zwischenbilanz muss einen Gewinn, einschliesslich des vorgetragenen Ergebnisses, ausweisen.
- 3) Den Beschluss Zwischendividenden auszuschütten, trifft die Geschäftsführung, wenn genügend Liquiditäten vorhanden sind. Andernfalls trifft die Generalversammlung der Gesellschafter die Entscheidung.»

Neunter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Streichung des zweiten Absatzes des Artikels 11 der Satzung über das erste Geschäftsjahr.

Kostenabschätzung

Zwecks Einregistrierung wird die Aufstockung des Kapitals abgeschätzt auf LUF 100.349.750,-.

Die Kosten unter irgendwelcher Form auch immer, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, belaufen sich auf ungefähr eine million einhunderttausend Luxemburger Franken (1.100.000,- LUF).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat diese mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 58, case 10. – Reçu 1.003.455 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 20. November 2000.

G. Lecuit.

(67263/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

MEGANTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 71.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2000.

G. Lecuit.

(67264/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

LINOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- MAJENTEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- CLEVERDAN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1 et sub 2 sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme dénommée LINOZ S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 14 mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels, tel que prévu par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société MAJENTEL S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) équivaut à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

3.- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Peter Vansant, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-M. Bettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2000, vol. 855, fol. 12, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2000.

J.-J. Wagner.

(67348/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

MERCERIE LE FIL DORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Maria Rovigo, vendeuse, demeurant à L-2628 Luxembourg, 44, rue des Trévières;

2.- Mademoiselle Filomena Rovigo, vendeuse, demeurant à L-2628 Luxembourg, 44, rue des Trévières.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MERCERIE LE FIL DORE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de mercerie, de lingerie, de bonneterie, de dentelles et de textiles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Mademoiselle Maria Rovigo, vendeuse, demeurant à L-2628 Luxembourg, 44, rue des Trévières, cinquante parts sociales	50
2.- par Mademoiselle Filomena Rovigo, vendeuse, demeurant à L-2628 Luxembourg, 44, rue des Trévières, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
- Est nommée gérante technique, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Maria Rovigo, préqualifiée.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Filomena Rovigo, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rovigo, F. Rovigo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 127S, fol. 7, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2000.

T. Metzler.

(67349/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EPPINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.860.

The balance sheet as at February 28, 1998, registered in Luxembourg, on November 24, 2000, vol. 546, fol. 45, case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 29, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 28, 2000.

(67413/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

PEGASUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.883.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 septembre 2000

* L'assemblée des actionnaires a pris acte de la démission, avec prise d'effet à ce jour, de:

- Monsieur Emile Wirtz
- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION
- CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD

en tant qu'administrateurs de la société.

* L'assemblée des actionnaires a pris acte de la démission, avec prise d'effet à ce jour, de:

- Monsieur Emile Wirtz

en tant qu'administrateur-délégué de la société.

* L'assemblée des actionnaires a pris acte de la démission, avec prise d'effet à ce jour, de Monsieur Albert Schumacker, comptable, résidant à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

* L'assemblée des actionnaires a nommé, en tant que nouveaux administrateurs de la société:

- Joseph Mayor, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg
- Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, résidant à Strassen (Luxembourg)
- Benoît Georis, employé privé, résidant à Arlon (Belgique)

leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social clôturant le 31 décembre 2004.

* L'assemblée des actionnaires a nommé, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société:

- WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.A., société ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social clôturant le 31 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 42, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67282/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2000.

THOMAS FRANK ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8156 Bridel, 23, rue de Strassen.

STATUTES

In the year two thousand, on the tenth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Thomas Frank DeAngelo, residing at 23, rue de Strassen, L-8156 Bridel.

Hereby represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after initialling ne varietur by the mandatory and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

This appearing person, through the mandatory, have incorporated a société à responsabilité limitée (limited liability partnership), the articles of which they have established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December, 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of THOMAS FRANK ASSOCIATES, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to provide management consultancy services to businesses with manufacturing and logistics operations. The services provided will include analysis of operations and project management of solutions.

The Company may act as well as a holding company by owning equity interests in other Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely acquire patents and licenses, manage and develop them; grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out all industrial, commercial, financial operations directly or indirectly linked to the above object or having a positive effect on its achievement or development.

Art. 4. The Company has its registered office in Bridel, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by their partners with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners, representing ten three-quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement who are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31st of December 2001.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder:

Mr Thomas Frank DeAngelo

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros) is now at the disposal of the company, proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions.

First resolution

Is appointed as manager for an unlimited duration:

- Mr Thomas Frank DeAngelo, Management Consultant, residing at 23, rue de Strassen, L-8156 Bridel.

The manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

Second resolution

The Company shall have its registered office located in L-8156 Bridel, 23, rue de Strassen, commune of Kopstal.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thomas Frank DeAngelo, domicilié au 23, rue de Strassen, L-8156 Bridel, ici représenté par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de THOMAS FRANK ASSOCIATES, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la société est de fournir des services de consultance aux entreprises menant des opérations de fabrication et de logistique. Ces services comprennent l'analyse des opérations et la gestion des solutions.

La société peut également agir telle une société de participation financière. Elle peut s'intéresser au travers de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, de l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut en outre réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Une cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées, à la majorité des associés votants quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital a été souscrit par l'associé unique:

Monsieur Thomas Frank DeAngelo, prédésigné.

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée illimitée:

- Monsieur Thomas Frank DeAngelo, demeurant au 23, rue de Strassen, L-8156 Bridel.

Le gérant aura personnellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et la loi.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-8156 Bridel, 23, rue de Strassen, commune de Kopstal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 126S, fol. 93, case 1. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

J. Elvinger.

(67354/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

CSL, CAL-SPORA LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2547 Luxembourg, 2, rue du Stade.

—
STATUTS

L'an deux mille, le sept novembre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

Biver Jeannot, luxembourgeois, avocat, 36, rue Emile Mayrisch, L-2641 Luxembourg;

Eischen Thierry, luxembourgeois, employé privé, 35, rue Schiller, L-3562 Dudelange;

Forster Axel, allemand, employé privé, 211, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg;

Hermes Emile, luxembourgeois, directeur-adjoint, 142, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg;

Heurtz Roger, luxembourgeois, retraité, 8, rue Von der Feltz, L-5312 Contern;

Hild Jean-Paul, luxembourgeois, professeur, 68, rue Charles Quint, L-2380 Luxembourg;

Kipgen Fernand, luxembourgeois, indépendant, 15, rue des Alliés, L-8312 Olm;

Klepper Georges, luxembourgeois, fonctionnaire d'Etat, 13, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch;

Konsbruck Nico, luxembourgeois, employé privé, 74, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg;

Lauer Jean, luxembourgeois, retraité, 57, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg;

Lauer Marc, luxembourgeois, fonctionnaire d'Etat, 93, rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler;

Leches Sandy, luxembourgeoise, employée privée, 30, rue de Strassen, L-8156 Bridel;

Mathekowitsch Roger, luxembourgeois, employé communal, 197, rue Metzlerlach, L-4441 Soleuvre;

Nau Henri, luxembourgeois, professeur, 66, rue Ernest Beres, L-1232 Howald;

Olinger Bob, luxembourgeois, employé privé, 27, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg;

Schmid Alfons, allemand, directeur de banque, 13, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer;

Schoos Jeannot, luxembourgeois, retraité, 110, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

Steffen Pierrot, luxembourgeois, employé CFL, 10, rue Mozart, L-2166 Gasperich;

Tines Alex, luxembourgeois, instituteur, 8, rue de la Montagne, L-6586 Steinheim;

Trierweiler Josiane, luxembourgeoise, chargée de cours, 21, Neigass, L-6137 Junglinster;

Wagner Paul, luxembourgeois, retraité, 5, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Weber Joseph, luxembourgeois, médecin-spécialiste, 125, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Wirtz Jean, luxembourgeois, employé privé, 12A, rue Principale, L-5240 Sandweiler;

et tous ceux qui deviendront membres associés par la suite, il a été formé une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A - Dénomination - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend la dénomination CAL-SPORA LUXEMBOURG (CSL).

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour but de propager la pratique de l'athlétisme telle qu'elle est définie par les statuts de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE D'ATHLÉTISME (F.L.A.) ainsi que toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique des différentes disciplines de l'athlétisme.

L'association a également pour but de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres associés, de promouvoir la pratique du sport et de l'athlétisme en particulier dans le respect des règles sportives et du fair-play, d'organiser des rencontres sportives, de promouvoir le sport entre les jeunes, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres associés, de représenter ces derniers auprès des autorités et de nouer des relations amicales avec des associations nationales ou internationales ayant un but similaire.

L'association peut s'affilier à toutes organisations régionales, nationales ou internationales ayant les mêmes objectifs.

L'association peut louer ou acquérir des terrains et des immeubles en vue de remplir son objet social.

B - Membres

Art. 4. Sont admissibles comme membres associés toutes les personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées en qualité de membres associés par le conseil d'administration.

Il faut entendre par membres associés:

- a) les membres actifs,
 - b) les membres inactifs,
 - c) les membres d'honneur
- ci-après les «membres».

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut conférer la qualité de membre d'honneur aux personnes qui ont rendu des services à l'association ainsi qu'aux deux anciennes associations dont est issue la présente association aux conditions qu'elle fixera suivant le cas.

Le titre de membre d'honneur peut être retiré pour motifs graves par une décision du conseil d'administration de l'association.

L'admission à l'association est constatée par le paiement de la cotisation annuelle.

Les cotisations annuelles redevables par les membres seront fixées par l'assemblée générale. Le taux maximum des cotisations est fixé à EUR 300,- (trois cents Euros).

Art. 5. Les membres jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et les présents statuts. Leur nombre est illimité et ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission par lettre recommandée au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer sa cotisation annuelle.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration peut à la majorité des deux tiers des voix émises exclure un membre de l'association lorsque ce dernier s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contrairement aux présents statuts ou aux règlements de l'association ou d'un acte ou d'une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Un membre peut être exclu s'il n'a pas respecté les règles sportives, d'honnêteté et l'honneur sportif ainsi que les règles du fair-play.

Le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications pour l'une des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre.

Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui.

C - Organes de l'association

Art. 7. Les organes de l'association sont:

1. l'assemblée générale,
2. le conseil d'administration,
3. deux réviseurs de caisse.

1. Assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et elle se compose de tous les membres ayant payé leur cotisation annuelle et qui jouissent seuls du droit de vote.

L'assemblée générale se réunit annuellement au cours du premier trimestre de l'année.

En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée endéans deux mois sur la demande d'un cinquième des membres ou lorsque la majorité des membres élus du conseil d'administration est démissionnaire.

L'assemblée générale ou l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'assemblée») se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Art. 9. Tous les membres inscrits à la liste des membres peuvent prendre part à l'assemblée.

Les membres seuls munis du droit de vote peuvent s'y faire représenter par un autre membre mais non pas par un tiers.

La procuration doit être écrite nominalement.

Nul ne peut représenter plus qu'un autre membre.

Art. 10. Les convocations doivent être adressées à tous les membres au moins quinze jours à l'avance et porter indication de l'ordre du jour.

Ces convocations peuvent être envoyées par courrier normal, télécopieur, remises à personnes ou à domicile ou par tout autre moyen de communication.

Art. 11. L'assemblée statutairement convoquée est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres présents.

Elle prend ses décisions à la majorité simple des voix, sauf dans les cas spécialement prévus par les statuts ou la loi.

En cas de parité des voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Les votes ont lieu à mainlevée à moins qu'un quart des membres présents exige le vote au scrutin secret.

Celui-ci est obligatoire pour l'exclusion d'un membre.

Art. 12. Le président du conseil d'administration ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée. Toutefois, pour les élections un bureau de vote composé de trois membres de l'association est désigné par l'assemblée. Ce bureau ne peut comprendre de candidats aux élections. Il dirige et surveille les opérations de vote.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par au moins cinq membres du conseil d'administration et du bureau de vote et conservés au secrétariat du club où ils peuvent être consultés par les membres ou des tiers. Des scrutateurs peuvent être désignés par l'assemblée.

Art. 13. Une délibération de l'assemblée est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts,
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs,
- c) l'approbation des comptes et des budgets,
- d) l'exclusion de membres,
- e) la dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si leur objet est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Une modification proposée ne peut être adoptée que si elle est votée par les deux tiers des voix.

Si ces deux tiers des membres ne sont présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,
- c) si dans la seconde assemblée les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

2. Le conseil d'administration

Art. 15. L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration de cinq membres au moins, nommés par l'assemblée.

Pour être éligibles, les candidats doivent être membres et faire état de leur candidature dans le délai à fixer par le conseil d'administration dans la lettre de convocation.

L'élection se fait à mainlevée ou au vote secret si un quart des membres présents l'exige et à la majorité simple.

En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

Art. 16. Le conseil d'administration élit son président parmi ses membres. Il peut choisir un vice-président parmi ses membres. Le conseil répartit d'autres charges entre ses différents membres tels qu'un ou deux secrétaires et un ou deux trésoriers.

Le conseil d'administration peut nommer en son sein un comité directeur. Il pourra se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par des tiers ou par des commissions dont il détermine les attributions.

Le conseil d'administration peut établir des règlements d'ordre intérieur pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

Art. 17. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans.

Les mandats sont renouvelables.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à la demande d'un tiers des administrateurs au moins.

Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés par un autre membre du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil.

En cas d'empêchement du président ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion du conseil il y aurait égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président, ou en cas d'absence son représentant, aura voix prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par deux administrateurs.

Ils seront communiqués aux membres du conseil d'administration pour approbation lors de sa prochaine réunion.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association.

Il est notamment chargé de l'organisation de l'activité et de la gestion administrative et financière de l'association.

L'association n'est valablement engagée que par la signature de deux administrateurs dont au moins le président ou vice-président ou un secrétaire ou un trésorier, à moins d'une délégation spéciale.

Le conseil d'administration peut déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à d'autres organes.

Art. 20. Le conseil d'administration présente à l'assemblée annuelle les comptes de l'exercice écoulé, le budget de l'exercice suivant, ainsi qu'un rapport sportif sur la saison écoulée.

3. Deux réviseurs de caisse

Art. 21. La gestion de la trésorerie est contrôlée par deux réviseurs de caisse et un membre suppléant élus chaque année par l'assemblée et qui sont rééligibles. Ils présentent chaque année à l'assemblée un rapport de leur activité.

D - Exercice social

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se clôture le 31 décembre. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée.

E - Fonds social

Art. 23. Le fonds social de l'association à gérer par le conseil d'administration conformément aux objets de l'association se compose de l'ensemble des biens meubles et immeubles acquis par l'association. Il est alimenté par les droits d'entrée, cotisations, subsides, subventions, revenus nets de manifestations sportives et organisations extra-sportives, amendes, dons, legs et par toutes autres sources légales.

F - Fusion et Dissolution de l'association

Art. 24. En cas de dissolution de l'association ou de fusion avec une autre, il faut que les deux tiers des membres ayant droit de vote soient présents à l'assemblée convoquée statutairement à cet effet. Si cette condition n'est pas remplie il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 25. En cas de dissolution volontaire, l'assemblée désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

G - Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée décidera de la distribution du fonds social et des modalités de liquidation.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu au mois de décembre 2000 au lieu du premier trimestre 2001.
3. Le mandat des premiers administrateurs prendra fin à l'assemblée générale de décembre 2000.

Assemblée générale extraordinaire

Les membres fondateurs se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les membres fondateurs forment le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Signatures des 23 fondateurs:

J. Biver, T. Eischen, A. Forster, R. Heuertz, E. Hermes, J-P. Hild, F. Kipgen, G. Klepper, N. Konsbruck, J. Lauer, M. Lauer, S. Leches, R. Mathekowitsch, H. Nau, B. Olinger, A. Schmid, J. Schoons, P. Steffen, A. Thines, J. Trierweiler, P. Wagner, J. Weber, J. Wirtz

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67356/000/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GREEN INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.720.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 28 août 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Decot-Ferreira en date du 17 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- F.M.P. Bvba.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(67434/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

**ALSTOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ALSTOM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 53.493.

L'an deux mille, le dix novembre.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALSTOM LUXEMBOURG, S. à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, sous le numéro B 53.493, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 mars 1996, numéro 141. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 31 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 juillet 1996 numéro 332, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 avril 1997 numéro 198, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 juin 1997 numéro 277, en date du 30 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 mai 1998 numéro 328 et en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 avril 1999 numéro 281.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Weis, industriel, demeurant à Buschdorf, qui nomme comme secrétaire Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Günther Leukart, comptable, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

2. Modification subséquente des statuts de la Société.

3. Fixation du nombre des administrateurs et des commissaires.

4. Nomination des administrateurs.

5. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

6. Autorisation de déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Le notaire déclare avoir pris connaissance du rapport de révision établi par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en date du 8 novembre 2000, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie du capital souscrit, de la perte reportée ainsi que de la perte de la période.»

Deuxième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALSTOM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet le développement, l'étude, la résolution, la vente, la mise en oeuvre, la maintenance, le financement et l'exploitation de tout équipement, système et installation dans les domaines électrique, électromécanique, électronique et assimilés.

Le commerce de gros et de détail de tout matériel électronique ou assimilé.

L'exercice des activités d'électricien, d'installateur d'enseignes lumineuses, d'électronicien en télécommunication et téléinformatique et d'installateur d'alarme et de sécurité.

La Société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement à son objet social.

La Société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra aussi s'intéresser par voie de participation, de financement ou de toute autre manière à toute entreprise indigène ou étrangère ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est susceptible de promouvoir le sien.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-), représenté par deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call», par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingtième jour du mois de septembre à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et le nombre des réviseurs d'entreprises à un.

Quatrième résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- a) Monsieur Guy Bertels, ingénieur civil, demeurant au 11, rue Geruzel, B-1160 Bruxelles;
- b) Monsieur Antoine Hesbeen, employé privé, demeurant au 4, Krekelberg, B-3150 Haecht;
- c) Monsieur Paul Weis, ingénieur industriel, demeurant au 10, Bellevue, L-7418 Buschdorf;
- d) Monsieur Yves de la Serre, employé privé, demeurant au 66, rue Cortambert, F-75116 Paris.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'an 2006.

Cinquième résolution

ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2002.

Sixième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration peut en outre délimiter les pouvoirs de l'administrateur-délégué en fixant des seuils à partir desquels une ou plusieurs cosignatures d'autres administrateurs sont exigées.

Septième résolution

L'adresse de la Société reste établie au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : P. Weis, O. Ferres, G. Leukart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 126S, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

J. Elvinger.

(67363/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GEOFELT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 62.166.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2000

Pour des raisons pratiques, le conseil d'administration décide de donner pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société à Monsieur Francesco Ippolito jusqu'au 31 août 2001.

Monsieur Franceso Ippolito pourra engager des dépenses à concurrence de FRF 30.000,00 par sa seule signature.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 546, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67426/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

BATI-POSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.

Contrat de cession de parts

Entre:

Monsieur Nunzio Montenero, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 14, rue Eisenhower,
ci-après désigné «le vendeur»,
d'une part,

Et:

Monsieur Marco Bei, administrateur de sociétés, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés,
ci-après désigné «l'acheteur»,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

1. Le vendeur est propriétaire de 26 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BATI-POSE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux, constituée par acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à l'époque à Differdange, actuellement à Capellen, en date du 17 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil C no 306 du 30 octobre 1987.

Le vendeur déclare être le propriétaire légitime des 26 parts sociales ci-dessus mentionnées. Le vendeur affirme que les parts susmentionnées peuvent être transmises librement à l'acheteur. La transmission des parts est conforme aux statuts de la société et la transmission se fait libre de toutes charges, privilèges, hypothèques, gages et/ou nantissements aux conditions ci-dessous définies.

2. Le vendeur déclare céder avec effet immédiat à l'acheteur 26 parts sociales de la société à responsabilité limitée BATI-POSE, S.à r.l., avec tous les droits et obligations y attachés, conformément aux statuts de la société et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

La cession est faite irrévocablement au prix de 2.000,- (deux mille) francs luxembourgeois par part.

Le prix d'achat des 26 parts sociales, soit la somme de 52.000,- (cinquante-deux mille) francs luxembourgeois a été payée au comptant dont quittance a été donnée par les présentes.

3. Monsieur Marc Bei s'engage à obtenir dans un délai de quinze jours à partir de la présente de la part de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ainsi que toute autre banque éventuelle et/ou société de leasing, la libération de Monsieur Nunzio Montenero de tous cautionnements et/ou toutes autres garanties généralement quelconques que ce dernier a signés en garantie des engagements de la société BATI-POSE, S.à r.l.

En tout état de cause, Monsieur Marc Bei tiendra Monsieur Nunzio Montenero quitte et indemne de toute réclamation dont ce dernier pourrait faire l'objet d'un quelconque établissement financier et/ou société de leasing et qui serait liée directement ou indirectement à un quelconque engagement de la société BATI-POSE, S.à r.l. garanti par ce dernier.

4. Les soussignés autorisent la gérance à procéder aux inscriptions nécessaires pour formaliser la cession.

5. Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois; compétence exclusive est conférée aux Cour et Tribunaux luxembourgeois.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 21 novembre 2000.

N. Montenero / M. Bei

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67366/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2000

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, de Monsieur Roberto Bartolozzi, administrateur de sociétés, demeurant à Montelupo Fiorentino, I-Firenze, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour FINB S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67422/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

**ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.
R. C. Luxembourg B 29.821.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu :

- 1.- Monsieur François Stoffel, maître-couvreur, demeurant à Peppange, 6, rue des Ponts ;
- 2.- son épouse demeurant avec lui Madame Nicole Reding, sans état particulier.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., avec siège social à Peppange, 6, rue des Ponts ; inscrite au registre de commerce et des sociétés section B numéro 29.821 ; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C de 1989, page 5434;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Peppange, 6, rue des Ponts, à L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants ;

Deuxième et dernière résolution

Suite à ce transfert du siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit :

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Livange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée ;

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stoffel, N. Reding, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000, vol. 853, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 novembre 2000.

C. Doerner.

(67411/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.
R. C. Luxembourg B 29.821.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 546, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(67410/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.
R. C. Luxembourg B 29.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(67412/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EDIFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.470.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 novembre 2000

L'an deux mille, le 23 novembre.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIFIN S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de M. Natale Capula.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur Mlle Valérie Barone.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, 3.976 des 3.977 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 3.976 voix;

- la majorité du capital étant présente ou représentée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. démission et décharge des administrateurs, Madame Claudia Mazza et Monsieur Emiliano Caradonna.

2. Nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de: Monsieur Giovanni Acampora et Monsieur Carlo Acampora;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Madame Claudia Mazza et Monsieur Emiliano Caradonna et leur accorde décharge pleine pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlo Acampora, gestionnaire de fortune, né à Rome (Italie), le 19 mai 1973, demeurant à L-1343, Luxembourg, 9, Montée de Clausen, Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Giovanni Acampora, avocat, né à Bari (Italie), le 16 mars 1945, demeurant à Rome (Italie), via Pompeo Magno, n.1, administrateur;

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67406/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

FOCASIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 63.692.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 33, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signatures.

(67424/763/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

HOFFMANN-THILL CENTRALE D'ACHATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 29.721.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 25 octobre 2000, vol. 126, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Signature.

(67435/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GER-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.485.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Erpelding

Gérant

(67427/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GER-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.485.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Erpelding

Gérant

(67428/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GER-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.485.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Erpelding

Gérant

(67429/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

GER-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

P. Erpelding

Gérant

(67430/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

EU.R.E.D. S.A., EUROPEAN REAL ESTATE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.185.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 546, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2000.

(67416/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2000.

AMARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.893.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2001 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

(02801/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CREFA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.052.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 30 novembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(02802/000/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMODOLUX, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.403.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2001 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 24 mai 2001 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(02858/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ARBED, Société Anonyme.
Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.990.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001 a approuvé la distribution, au titre de l'exercice 2000, d'un dividende d'un montant brut de EUR 3,00 par action. Après la retenue luxembourgeoise d'impôt sur les revenus de capitaux, le montant net s'élève à EUR 2,25 par action.

Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} juin 2001.

Pour les actions au porteur, le paiement se fera contre remise du coupon n° 38 auprès d'un des établissements suivants:

1. BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
2. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

3. BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
4. KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
5. BANQUE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 25 mai 2001.
(02957/571/18)

ARBED S.A.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (02237/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (02238/795/15)

SHOE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.787.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (02239/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AMAS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (02240/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SAGIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.719.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2001* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02309/534/15)

Le Conseil d'Administration.

GODESIA, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.320.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 19, 2001* at 10.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

I (02317/534/16)

The Board of Directors.

BRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.043.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2001* à 16.00 heures au siège de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02323/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.377.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 juin 2001* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02428/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2001 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

I (02431/806/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, le 15 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02504/319/16)

Le Conseil d'Administration.

AELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.553.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02784/029/18)

Le Conseil d'administration.

BOMECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 26.535.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2001 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02513/788/18)

Le Conseil d'Administration.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02525/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.928.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02526/795/15)

Le Conseil d'Administration.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juillet 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02527/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINAXIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.579.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02621/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02622/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2001 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02623/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02624/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CHRONOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02625/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SCORENCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02626/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.936.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02627/795/15)

Le Conseil d'Administration.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02628/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (02642/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

LUX MARIE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.072.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02741/755/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERACTIVE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.023.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 juin 2001 à 9.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02742/755/16)

Le Conseil d'Administration.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.739.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 19 juin 2001 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02743/755/16)

Le Conseil d'Administration.

INVESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.250.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2001 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02757/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 76.237.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2001 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (02783/045/17)

Le Conseil d'Administration.

MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.346.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at the registered office of the Company, 47, boulevard Royal, Luxembourg on June 18, 2001 at 3.00 p.m. local time with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to Article 5 paragraph 4 of the Articles of Incorporation to be completed in fine as follows:
«such as the reservation of certain classes of shares to specific categories of investors, specific minimum investment amount, specific commissions, charges or fees structure, dividend policy or other criteria.»
2. Amendment to Article 5 paragraph 5 the Articles of Incorporation to be reworded as follows in order to allow the Board of Directors of the Company to issue new classes of shares as it determines from time to time:
«The classes of shares which the Company is authorized to issue, at the discretion of the Board of Directors, and with respect to each Fund, are inter alia as follows:»
3. For the same reasons, amendment to Article 5 paragraph 6 sentence 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«The Board of Directors is authorized without limitation and at any time to issue additional shares of any class designated in these Articles or of any other classes as it determines from time to time, of no par value fully paid up for all Funds at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article 17 hereof without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

4. For the same reasons, amendment to Article 16 paragraph 4, Article 17 paragraph 10 point 1), Article 18 paragraph 2 and Article 22 paragraphs 2 and 3 of the Articles of Incorporation to enlarge the concept of the classes of shares and consequently to add after any reference to currently designated classes of shares a reference to «any subsequently authorized class having the same characteristics».
5. Amendment to Article 11 of the Articles of Incorporation in order to add a new paragraph in fine worded as follows:
«In order to reduce operating and administrative costs while allowing a larger spreading of investment risk, the Board of Directors may decide that all or part of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other Luxembourg collective investment undertakings or that all or part of the assets of the Funds and/or classes of shares will be co-managed among themselves.»
6. Amendment to Article 12 and Article 19 of the Articles of Incorporation to delete the last paragraph.
7. Amendment to Article 19 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Investment Manager - which shall not exceed an annual rate of 2.5 % of a Fund's average daily Net Asset Value -, the Distributor . . . (same existing text)».
8. Amendment to Article 23 paragraph 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«A Fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of a Fund is below such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Fund should be terminated. In such events, the assets of the Fund shall be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to shareholders in proportion to their holding of shares in that Fund. In such event, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. The Board of Directors shall have the possibility to decide whether the shares shall continue to be redeemed after the date of the decision to liquidate the Fund.»
9. Amendment to Article 23 of the Articles of Incorporation to be completed in fine by the following wording:
«A Fund may be contributed to another Luxembourg investment fund organized under Part I of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment by resolution of the Board of Directors of the Company in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Fund should be contributed to another fund. In such events, notice shall be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. Each shareholder of the relevant Fund shall be given the possibility within a period to be determined by the Board of Directors, but not being less than one month, and notified as said above, to request, free of any redemption charge, the repurchase of its shares. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due. At the close of such period, the contribution shall be binding for all shareholders who did not request a redemption. In the case of a contribution to an unincorporated fund, however, the contribution will be binding only on shareholders who expressly agreed to the contribution. When a Fund is contributed to another Luxembourg investment fund, the valuation of the Fund's assets shall be verified by an auditor who shall issue a written report at the time of the contribution. A Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Fund's shareholders have unanimously approved the contribution or on the condition that only the shareholders who have approved such contribution are effectively transferred to that foreign fund.»

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50 % of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company.

I (02846/755/77)

By order of the Board of Directors.

MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.346.

We have the pleasure of inviting the Shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held on June 18, 2001 at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.

2. Approval of the balance sheet, profit and loss accrual as of January 31, 2001 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the year ended January 31, 2001.
4. Action on the election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Disclosure regarding the Director's recommendation for the distribution of dividends according to the prospectus and the Articles of Incorporation.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (02845/755/22)

By order of the Board of Directors.

AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.345.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 juin 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02785/029/18)

Le Conseil d'administration.

SSJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.
R.C. Luxembourg B 71.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2001 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02817/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CHIMPEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.777.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02786/029/18)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02787/029/19)

Le Conseil d'administration.

MONTBRETIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C. Luxembourg B 39.723.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Divers

I (02816/506/13)

Le Conseil d'Administration.

HILL 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02788/029/18)

Le Conseil d'administration.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02789/029/18)

*Le Conseil d'administration.***JALNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.742.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02790/029/19)

*Le Conseil d'administration.***IBERIS HOLDING SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2001 à 13.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. divers.

I (02905/000/14)

*Le Conseil d'Administration.***LUBELMET, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.762.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02791/029/18)

Le Conseil d'administration.

MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02792/029/19)

Le Conseil d'administration.

FORTIS RENT-o-NET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.371.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 19 juin 2001 à 9.00 heures, dans les locaux de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., sis 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Introduction de la possibilité de gestion des actifs de la SICAV par clonage;
2. A cet effet, refonte complète des statuts de la SICAV;
3. Divers.

Les actionnaires pourront prendre connaissance du texte des modifications et des nouveaux statuts proposés sur simple demande au siège de la société et auprès de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT, Archimedeslaan 6, NL-3584 BA Utrecht.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée à l'Assemblée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg:

- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Aux Pays-Bas:

- FORTIS BANK (NEDERLAND) N.V.
Rokin, 55
NL-1012 KK Amsterdam

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

I (02907/584/37)

Le Conseil d'Administration.

O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02793/029/19)

*Le Conseil d'administration.***ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.209.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

I (02794/029/19)

*Le Conseil d'administration.***TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 64.774.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euro
7. Divers

I (02795/029/19)

*Le Conseil d'administration.***SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 juin 2001 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02796/029/18)

Le Conseil d'administration.

WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 20 juin 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02797/029/18)

Le Conseil d'administration.

RISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C. Luxembourg B 40.919.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02820/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OKEÏNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C. Luxembourg B 61.983.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui aura lieu le 18 juin 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02805/696/14)

Le Conseil d'Administration.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C. Luxembourg B 49.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 18 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

I (02813/506/19)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.443.

Notice is hereby given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT INVESTMENT FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on *15 June 2001* at 3.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors
 - b. the Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2000, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2000 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2000.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect of their performance of duties for the year ended 31 December 2000.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, paid in respect of the year ended 31 December 2000.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to take part at the Meeting of 15 June 2001, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, five clear days before the Meeting, with one of the following banks, who are authorized to receive the shares on deposit:

- BANKHAUS B. METZLER SEEL SOHN & CO KGaA, Große Gallusstrasse 18, D-60311 Frankfurt
- RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienna
- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02910/584/36)

The Board of Directors.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C. Luxembourg B 23.053.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 juin 2001* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

I (02814/506/19)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.108.

Notice is hereby given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT INVESTMENT EUROPEAN FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on 15 June 2001 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors
 - b. the Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2000, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2000 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2000.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect of their performance of duties for the year ended 31 December 2000.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, paid in respect of the year ended 31 December 2000.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (02991/584/30)

The Board of Directors.

REBUILD WORLD RBW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C. Luxembourg B 20.652.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 18 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

I (02815/506/19)

Le Conseil d'Administration.

GERON S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C. Luxembourg B 57.280.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 juin 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

I (02818/506/17)

Le Conseil d'Administration.

COMEDIA COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C. Luxembourg B 70.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02819/506/16)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02902/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02903/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.443.

Etant donné qu'aucun actionnaire n'était présent ou représenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devait se tenir le 27 avril 2001, messieurs les Actionnaires sont donc convoqués par le présent avis à:

UNE SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 18 juin 2001 à 11.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
3. Présentation et approbation des Comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
4. Affectation des résultats de l'exercice;
5. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions aux guichets des agences suivantes:

en Belgique

- la FORTIS BANQUE
Montagne du Parc, 3 à Bruxelles
- la BANQUE BELGOLAISE
Cantersteen, 1 à Bruxelles

au Grand-Duché de Luxembourg

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
50, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (02911/584/36)

Le Conseil d'Administration.

NETGELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.131.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 juin 2001 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (02959/595/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Notice is hereby given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESCO GT US SMALL COMPANIES FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on 15 June 2001 at 3.15 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. the Directors
 - b. the Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 March 2001, including the Statement of Net Assets as at 31 March 2001 and Statement of Operations for the year ended 31 March 2001.

3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect of their performance of duties for the year ended 31 March 2001.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, to be paid in respect of the year ended 31 March 2001.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (02992/584/30)

The Board of Directors.

SOFINDEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.380.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 juin 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02268/534/15)

Le Conseil d'Administration.

OVIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.788.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 2001 à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02340/502/17)

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2001 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. conversion du capital social en euros;

- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

II (02469/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SOVIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.431.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2001 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. conversion du capital social en euros;
- f. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g. divers.

II (02470/045/17)

Le Conseil d'Administration.

PHASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.461.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- 4. Divers.

II (02474/005/15)

Le Conseil d'Administration.

MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- 4. Divers.

II (02554/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (02555/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***ELECTRODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 75.709.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02675/696/14)

*Le Conseil d'Administration.***NEW TECH INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (02556/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 47.028.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la SOCIETE DU DOMAINE AGRICOLE DU KISSIAN S.A. se tiendra selon les statuts le lundi 11 juin 2001 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000
2. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée générale.

II (02680/000/18)

ARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra selon les statuts le lundi 11 juin 2001 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé et présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée générale.

II (02721/000/18)

LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 63.180.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra à Luxembourg, le 11 juin 2001 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue.
4. Démission et nomination de deux administrateurs.
5. Divers.

II (02734/029/15)

Le Conseil d'Administration.

GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 50.646.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2001 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- conversion du capital en euros dans les limites de la loi du 10 décembre 1998;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (02760/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SURPRISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.253.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au Luxembourg, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 5 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Changement du capital en euro
6. Divers

II (02982/000/18)

Le Conseil d'Administration.

JOCKEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 5 juin 2001 à 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02983/000/17)

Le Conseil d'Administration.
